

CHARTRE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR à l'atelier anniversaire

Vous souhaitez fêter l'anniversaire de votre enfant au musée des Abattoirs et nous vous en remercions !

Pour que la sortie au musée ait, en plus de son caractère ludique, un intérêt pédagogique voici, en quelques mots les points qui nous tiennent à cœur :

Afin de laisser une véritable autonomie aux enfants, **seuls les deux parents de l'enfant fêtant son anniversaire sont autorisés à suivre le groupe**. Si d'autres parents souhaitent rester au musée durant l'activité, ils sont invités à visiter par eux même les expositions en cours.

Les deux **parents accompagnateurs s'engagent à encadrer le groupe d'enfants dans son ensemble**. Dans le cadre de l'activité les adultes aident les enfants à rester **attentifs** et veillent à ce **qu'ils ne s'agitent pas** et **interviennent si nécessaire**.

Les **accompagnateurs restent impérativement avec le groupe** d'enfants et ne s'éloignent jamais du groupe sans en avoir informé la médiatrice.

Une fois la visite et l'atelier terminés vous profiterez d'un goûter anniversaire largement mérité au restaurant du musée, L'hémicycle. Au menu un gâteau, des friandises et des boissons !

Au restaurant, le **gâteau d'anniversaire est réservé aux dix enfants et aux deux parents accompagnateurs**. Dans le cas où d'autres personnes souhaiteraient se joindre à la fête, celles-ci sont invitées à commander toutes boissons et gâteaux supplémentaires au restaurant de l'Hémicycle. **Toute nourriture venant de l'extérieur n'est pas autorisée.**

**Merci de votre compréhension,
bon atelier anniversaire !**